

citoyen canadien, mais il ne va tout de même pas demander des droits plus étendus que ceux de ses compatriotes.

M. Gibson: Nous lui permettons de pêcher le saumon à l'automne, pour se nourrir. On lui accorde un permis à cette fin.

L'hon. M. Mayhew: Mais nous interdisons la chasse pélagique du phoque. Nous ne permettons à personne de tuer des phoques quand ceux-ci sont dans l'eau.

M. Gibson: On ne permet pas de pêcher le saumon-chien à l'automne, mais il reste que l'Indien jouit de certains droits en tant qu'aborigène.

L'hon. M. Mayhew: Nous ne supprimons aucun droit, mais je ne pense pas que ce soit le moment de lui accorder de nouveaux droits en ce qui concerne la chasse au phoque. Il jouit en ce moment d'un droit refusé aux blancs. Il peut chasser le phoque de certaines manières, avec un bateau et un harpon et il y en a qui ne se débrouillent pas trop mal. Je ne crois pas que notre collègue puisse sérieusement réclamer pour l'Indien le droit à la chasse pélagique du phoque.

M. Gibson: Évidemment, si l'on a raison de prétendre que les \$820,000 que nous obtenons nous coûtent 6 millions de dollars sous forme de saumon et autres poissons lorsque les phoques remontent, le raisonnement peut être dénué de tout fondement, mais il coûte certainement quelque chose pour nourrir ces phoques.

L'hon. M. Mayhew: Cela n'a rien à voir avec la chasse au phoque par les Indiens. C'est une tout autre question. Le seul examen qui ait été fait a révélé que les phoques se nourrissaient de calmar et de hareng et non pas de saumon.

M. Gibson: Pas de saumon?

L'hon. M. Mayhew: Pas de saumon, bien qu'à mon avis, ils attraperaient du saumon s'ils avaient faim. Nous devrions mieux connaître les habitudes du phoque; nous avons l'intention de nous renseigner.

M. Gibson: Tout bien considéré, cette chasse ne nous apporte aucun bénéfice réel. Je ne voudrais pas la destruction totale des phoques, mais d'autre part, je ne trouve pas que toute cette affaire soit tellement avantageuse. En outre, nous nous attirons beaucoup d'antipathie de la part des Indiens.

(A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil et la séance est suspendue jusqu'à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur: Je constate que le *Feuilleton* renferme deux bills de pipe-lines que la Chambre doit étudier en comité plénier. La Chambre désire-t-elle que la même motion renvoie ces deux projets de loi au comité plénier?

Des voix: D'accord!

"INDEPENDENT PIPE LINE COMPANY"—"CHAMPION PIPE LINE CORPORATION LIMITED"

M. J. W. Welbourn (Jasper-Edson) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du bill n° 269, tendant à constituer en corporation l'*Independent Pipe Line Company*, et le bill n° 321, tendant à constituer en corporation la *Champion Pipe Line Corporation Limited*.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Beaudoin.)

M. le président suppléant: Nous examinerons d'abord le bill n° 269.

Sur l'article 1—*Constitution*.

M. Green: Monsieur le président, lorsque le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes était saisi de ce projet de loi, le parrain de la mesure a fait entendre diverses personnes intéressées dans l'entreprise projetée, dont des ingénieurs et des spécialistes des questions financières. Les membres du comité ont généralement reconnu que le projet en vaut la peine. On projette de transporter du pétrole, non du gaz, par pipe-lines depuis l'ouest de la région d'Edmonton jusqu'aux environs du grand Vancouver, en passant par le Pas de Yellowhead, Kamloops, Merritt, le pas de Coquihalla et Hope. On a informé le comité qu'il n'y a en Alberta qu'environ 50,000 barils de pétrole à expédier par jour vers l'Ouest. On a besoin du reste pour le canaliser vers l'Est par pipe-line et pour usage sur place.

A mon avis, le fait qu'on ne peut expédier vers le littoral de l'Ouest que 50,000 barils de pétrole est très significatif. Le marché de Vancouver et des environs peut en absorber 35,000 barils par jour. Il en resterait très peu pour l'exportation vers les États-Unis, l'emmagasinage et autres usages. Le point à retenir, c'est que si le pipe-line passait d'abord par les États-Unis, il ne resterait évidemment plus de pétrole à expédier vers le littoral du Pacifique au Canada.

Quant à moi, à titre de député d'une circonscription de la Colombie-Britannique, j'appuie de tout cœur ce projet de loi. Je crois que les requérants font une proposition